

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 5 septembre 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 5 septembre 2023 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers ; Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Madame Nathalie Dubé, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 20 h 00

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Nathalie Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2023
- 5) Suivis aux procès-verbaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6) Dépôt de l'état des résultats financiers au 30 juin 2023
- 7) Demande de soutien à la coopération intermunicipale dans le cadre du fonds régions et ruralité – partage de ressource – direction générale adjointe
- 8) Demande de soutien à la coopération intermunicipale dans le cadre du fonds régions et ruralité – partage de ressource - direction des opérations
- 9) Étude d'opportunité de regroupement – Embauche d'une ressource

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10) Affectation des surplus égout

RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun point

URBANISME

Aucun point

VOIRIE

- 11) Travaux dans le Boisé de l'Anse – Ponceau et réfection de la côte

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12) Entente pour borne sèche Boisé – chemin de la Petite Anse
- 13) Entente de passage en cas d'urgence – accès par le chemin de la Petite Anse

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

HYGIÈNE DU MILIEU

- 14) Dépôt du rapport – Stratégie d’eau potable 2022
- 15) Demande de soutien à la coopération intermunicipale dans le cadre du fonds régions et ruralité – Embauche collaborative pour le traitement de l’eau potable et des eaux usées avec La Pocatière et Saint-Pacôme
- 16) Prolongation de contrat d’un an avec Nordikeau
- 17) Réparation d’urgence à l’usine et achat d’une pompe de dépannage - Leab

DÉVELOPPEMENT

Aucun point

LOISIRS

- 18) Fête de l’Halloween
- 19) Fête de Noël

DIVERS

- 20) Résolution d’appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire
- 21) Résolution d’appui à la FQM pour le renouvellement du programme de la Taxe sur l’essence et la contribution du Québec (TECQ)
- 22) Dons
 - a) Fondation André-Côté
- 23) Correspondance
- 24) Comptes à payer
- 25) Période de questions
- 26) Prochaine séance de travail du conseil : 26 septembre 2023 à 19 h 00
- 27) Prochain conseil municipal : 3 octobre 2023 à 20 h 00
- 28) Levée de la séance

23-09-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE l’ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d’en faire la lecture ;

Le maire demande s’il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n’est signalée par les membres du conseil.

23-09-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2023 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

23-09-03

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2023 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5) Suivis aux procès-verbaux

6) Dépôt de l'état des résultats au 30 juin 2023

La directrice générale, greffière-trésorière a déposé les états de résultats au 30 juin 2023, au conseil municipal.

7) Demande de soutien à la coopération intermunicipale dans le cadre du fonds régions et ruralité – partage de ressource – direction générale adjointe

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour se doter d'une ressource partagée en administration dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QU'il existe des ententes intermunicipales entre certaines des municipalités nommées ci-dessus, notamment en matière de camp de jour, de collecte des matières résiduelles, pour un service intermunicipal de sécurité incendie ;

23-09-04

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à participer au projet « embauche d'une ressource partagée en direction générale adjointe » et à assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

QUE le Maire et la directrice générale greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

8) Demande de soutien à la coopération intermunicipale dans le cadre du fonds régions et ruralité – partage de ressource – direction des opérations

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour se doter d'une ressource partagée en administration dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QU'il existe des ententes intermunicipales entre certaines des municipalités nommées ci-dessus, notamment en matière de camp de jour, de collecte des matières résiduelles, pour un service intermunicipal de sécurité incendie ;

23-09-05

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à participer au projet « embauche d'une ressource partagée en direction des opérations » et à assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le Maire et la directrice générale greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

9) Étude d'opportunité de regroupement – Embauche d'une ressource

Autoriser la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à procéder à l'embauche d'une ressource externe dans le cadre de l'étude d'opportunité pour un regroupement municipal

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée par le MAMH le 3 juillet 2023 dans le cadre du projet d'entente intermunicipale relative au partage de deux (2) ressources techniques entre les sept (7) municipalités suivantes ; Ville La Pocatière, Rivière-Ouelle ; Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Denis-De La Bouteillerie Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Roch-des-Aulnaies ;

ATTENDU QU'une des ressources a remis sa démission le 17 juillet 2023,

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre du Comité sur l'étude de regroupement qui a eu lieu à Rivière-Ouelle le 10 juillet 2023, il a été proposé de contacter monsieur André Bernier pour s'assurer de son intérêt d'agir comme ressource technique et de soutien à la recherche ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

ATTENDU QU'à la suite du consensus du Comité sur l'étude de regroupement il a été accepté de donner le mandat à monsieur André Bernier au taux horaire proposé;

23-09-06

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise la Municipalité demanderesse de l'aide financière pour le soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité du MAMH, soit la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à procéder à l'embauche de monsieur André Bernier aux conditions du bordereau d'embauche à titre de ressource externe pour le mandat de soutien à la recherche.

ADOPTÉ

10) Affectation des surplus accumulé libre pour le service d'égout

ATTENDU QUE la Municipalité a taxé en 2022 les citoyens utilisateurs d'égouts pour le maintien des services, mais également afin de créer une réserve afin de pallier les bris potentiels ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en 2022 un surplus de 12 838 \$ pour le service d'égouts ;

23-09-07

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil affecte les sommes suivantes à partir du surplus libre au surplus affecté soit :

- 12 838 \$ pour les services d'égouts.

ADOPTÉ

11) Travaux dans le Boisé de l'Anse – Ponceau et réfection de la côte

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer certains travaux d'amélioration de la côte donnant accès au Boisé de l'Anse pour un montant d'environ 25 000 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la Municipalité devra faire une voie de contournement par l'Anse-Saint-Denis et qu'elle devra changer le ponceau pour que ledit chemin puisse être utilisé de façon sécuritaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de 8830 \$ plus taxes de Transport en Vrac Saint-Denis pour changer le ponceau ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire signer une entente avec les propriétaires concernés par la voie de contournement l'autorisant à passer sur leur propriété ;

ATTENDU QUE la Municipalité a eu confirmation de l'octroi d'une aide financière de la vice-première ministre et ministre Madame Geneviève Guilbault le 20 juillet dernier pour un montant de 12 000 \$;

23-09-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

QUE le Conseil approuve les travaux et la dépense pour un montant d'environ 33 830 \$ plus taxes pour l'amélioration de la côte du Boisé de l'Anse et du ponceau pour la voie de contournement conditionnellement à ce que tous les propriétaires acceptent de signer l'entente ;

QUE le Conseil accepte d'affecter la dépense restante au surplus libre, soit la dépense totale moins le 12 000 \$ octroyé par la ministre des Transport et de la Mobilité durable.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à faire tout ce qui est requis et à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

12) Entente pour borne sèche Boisé – chemin de la Petite Anse

ATTENDU QU'une servitude a été signée devant notaire le 14 janvier 2008 pour la réalisation et l'utilisation de la borne sèche sur le lot P12 (4 319 279) ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le nouveau propriétaire désirent une entente à jour ;

23-09-09

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la nouvelle entente proposée incluant une compensation de 200 \$ par année en 2023 et augmentée de l'IPC pour les années suivantes.

QUE le Conseil autorise le maire à signer la présente entente.

ADOPTÉ

13) Entente de passage en cas d'urgence – accès par le chemin de la Petite Anse

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'assurer d'un droit de passage en cas d'urgence ou de sécurité publique sur le chemin de L'Anse St-Denis ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire également utiliser le chemin de l'Anse St-Denis comme voie de contournement lors de travaux ponctuels ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de changer le ponceau sur le chemin de l'Anse St-Denis conditionnellement à ce que tous les propriétaires acceptent de signer l'entente proposée assurant le libre passage en cas d'urgence ou comme voie de contournement ;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord avec l'entente proposée ;

23-09-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le maire à signer ladite entente au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

14) Présentation du rapport – Stratégie d’eau potable 2022

La directrice générale, greffière-trésorière dépose le rapport 2022 pour la stratégie d’économie d’eau potable.

15) Demande de soutien à la coopération intermunicipale dans le cadre du fonds régions et ruralité – Embauche collaborative pour le traitement de l’eau potable et des eaux usées avec La Pocatière et Saint-Pacôme

Entente intermunicipale concernant le traitement de l’eau potable et des eaux usées entre la Ville de La Pocatière et les municipalités de Saint-Pacôme et de Rivière-Ouelle – Demande d’aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du Guide à l’intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme désirent procéder à un projet d’embauche collaborative visant à pourvoir à la gestion commune de leurs usines de traitement de l’eau potable et des eaux usées dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

23-09-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE Le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle (la municipalité) s’engage à participer au projet d’embauche collaborative visant à pourvoir à la gestion commune des usines de traitement de l’eau potable et des eaux usées de la Ville et des municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme et à en assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil municipal de la municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil municipal de la municipalité nomme la Ville de La Pocatière organisme responsable du projet ;

ADOPTÉ

16) Prolongation de contrat d’un an avec Nordikeau

ATTENDU QUE notre contrat de service avec l’entreprise Nordikeau se termine le 23 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE nous nous sommes entendus de gré à gré de prolonger le contrat d’un an au prix de 66 375 \$ pour l’exploitation des ouvrages d’eau potable et de 22 750 \$ pour l’exploitation des ouvrages d’eaux usées pour un total de 89 125 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE certaines modifications aux horaires ont été apportées concernant les présences à l’usine mais que le service continuera d’être assuré 24 heures par jour, 7 jours par semaine et ce, sans frais supplémentaires de déplacement ;

ATTENDU QUE le reste des conditions restent inchangées ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

23-09-12

IL EST PROPOSÉ par, madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à signer le renouvellement du contrat pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 23 janvier 2025.

ADOPTÉ

17) Réparation d'urgence à l'usine et achat d'une pompe de dépannage - Leab

ATTENDU QUE l'une des trois pompes à l'usine d'eau potable a fait défaut le 25 août dernier, alors qu'une autre pompe était en réparation, nous laissant ainsi, avec une seule pompe pour alimenter le réseau ;

ATTENDU QUE, compte tenu de l'urgence, nous avons retenu les services de LEAB qui a fait l'installation, dimanche le 27 août, d'une pompe de dépannage pour un montant estimé de 5 112 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE Leab nous ont fait une proposition de 7 218 \$ plus taxes pour l'achat de la pompe de dépannage en cas de bris ultérieur d'une pompe et que nous croyons que l'achat d'une telle pompe est important pour assurer l'alimentation du réseau ;

23-09-13

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par, monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense ci-haut mentionnée pour les travaux d'urgence suite au bris de la pompe et de procéder à l'achat d'une pompe de rechange et de puiser l'argent à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

18) Fête de l'Halloween

ATTENDU QUE la municipalité souhaite créer des moments mémorables pour sa population ;

ATTENDU QUE la municipalité a une politique familiale qui met la famille au cœur de ces décisions ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite augmenter le sentiment d'appartenance de sa population ;

23-09-14

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 700 \$ pour la réalisation de la fête d'Halloween.

ADOPTÉ

19) Fête de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite créer des moments mémorables pour sa population ;

ATTENDU QUE la Municipalité a une politique familiale qui met la famille au cœur de ces décisions ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite augmenter le sentiment d'appartenance de sa population ;

23-09-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil autorise la dépense et le paiement maximal de 1 000 \$ pour l'organisation d'activités dans le cadre de la Fête de Noël 2023.

ADOPTÉ

20) Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

23-09-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉ

21) Résolution d'appui à la FQM pour le renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

23-09-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;

DE n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;

DE permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;

DE rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

22) Dons – Fondation André-Côté

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté travaille depuis les douze (12) dernières années afin d'apporter une aide significative aux personnes malades, en fin de vie ;

ATTENDU QUE cette fondation est un organisme de charité qui n'est financé par aucun réseau gouvernemental ;

ATTENDU QUE la pérennité de leurs services requiert des contributions financières de toutes parts ;

23-09-18

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de participer financièrement pour la somme de cinq cents dollars (500 \$) et ce, pour l'année financière en cours (2023).

ADOPTÉ

23) Correspondance

- Avis de dépôt des tenants lieu de taxes
- Lettre du Gouvernement du Québec concernant le programme d'aide à la voirie locale pour un maximum de 12 000\$
- Lettre du ministère de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques de la faune et des parcs pour une autorisation concernant le désensablement des extrémités de ponceaux dans le littoral du fleuve Saint-Laurent

24) Comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31 août 2023, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant 119 532,59 \$;

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois d'août 2023, portés au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant 93 851,33 \$;

23-09-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 septembre 2023**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 31 août 2023 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

25) Période de questions

26) Prochaine séance du conseil : 26 septembre 2023 à 19 h 00

27) Prochain conseil municipal : 3 octobre 2023 à 20 h 00

28) Levée de la séance

23-09-20

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 41

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nathalie Dubé
Directrice générale, greffière-trésorière